

OBJET : DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION

**POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE D'UNE OPERATION DE RESTAURATION MULTIFONCTIONNELLE
D'UNE ANCIENNE GRAVIERE**

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2023/22 Réf.04/12-05 actualisant les délégations du comité syndical au Président ;

Considérant la nécessité de procéder rapidement à une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, de la Région Occitanie et du Département des Pyrénées Orientales pour la maîtrise d'œuvre d'une opération de restauration multifonctionnelle d'une ancienne gravière.

DECIDE

Article 1: De solliciter les partenaires financiers prévisionnels de l'opération selon le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel de l'opération : 155 000 € HT

AERMC	50 %	77 500€
Région Occitanie	10%	15 500€
Département 66	20%	31 000€
Autofinancement	20 %	31 000€

Article 2: Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme,
Le Président
Alexandre PUIGNAU
Maire de Les Cluses

